

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 AOÛT 2017

L'an *deux mil dix-sept*, le trente-et-un août à **vingt heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de *Madame MAILLARD Élisabeth, Maire*.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 23 août 2017**

PRÉSENTS : *M. PELTIER Jacky, M. BILLON Gilles, M. GUILLOTEAU Régis, M. BAILLET Éric, Mme FRECHET Annie, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence, Mme SAUNIER Valérie, M. VIVIER Luc.*

ABSENTS EXCUSÉS : *M. LEFEBVRE Fabrice, Mme GALLARD Nathalie.*

POUVOIR : *Mme GALLARD Nathalie donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Régis.*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme MASSÉ Jackie.*

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 29 juin 2017. Pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

📁 **Délibérations :**

1. *Inventaire des zones humides – Groupe d'acteurs locaux – Désignation des membres*
2. *Création d'un poste ATSEM principal 1^{re} classe de 26,37 h annualisés au lieu de 26,21 h*
3. *Horizon Villages Cloud = audit coach offert – JVS*
4. *Prom'haies – travaux en régie*
5. *Devis pour l'installation d'un TPE*
6. *Contrat de bail avec FREE pour terrain sis Le Portail*
7. *Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2017*
8. *Document Unique*
9. *Plan de formation*
10. *Choix du nom de la médiathèque*
11. *Modification n° 10 du PLU de Coulon : Avis*

📁 **Informations :**

- *Rencontre avec M. Jean-Claude MORINEAU et M. Richard GAUTIER SDIS*
- *Subvention mobilier médiathèque – 6725 €*
- *Rencontre avec le Président du Ball-Trap Club Niortais*
- *Rendez-vous CCAS de Niort – vendredi 01/09/ à 16 heures (Lettre + questionnaire)*
- *Étude Parc ancien (avant le 1^{er} septembre)*
- *Inauguration Médiathèque 23 septembre (organisation)*
- *Repas élus*

📁 **Dates à fixer :**

- *Réunion des Adjointes*

📁 **Questions diverses :**

DÉLIBÉRATIONS

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – GROUPE D'ACTEURS LOCAUX – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaires pour l'élaboration du PLUId de la Communauté d'Agglomération du Niortais et visé dans le projet de SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (mesure 4G), la commune de Saint-Rémy doit mettre en place

un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « modalités d'inventaires des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin » :

- un ou plusieurs **élus** dont le maire (ou son représentant),
- un élu du **Syndicat de rivière** (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant ...
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière.
- Un représentant des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- Un représentant de la **CLE** ou de la **cellule animation de la CLE (Commission Locale de l'Eau)**
- Un représentant de l'**ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)**

Madame le Maire propose de désigner :

- Madame Élisabeth MAILLARD, Maire, élue référente ;
- Monsieur Jacky PELTIER, 1^{er} Adjoint, délégué Syndicat des Eaux du Centre Ouest ;
- Monsieur Gilles BILLON, 2^{ème} Adjoint, élu ;
- Monsieur Luc VIVIER, agriculteur retraité et élu ;
- Monsieur James GUYON, agriculteur ;
- Monsieur Mickaël FORT, agriculteur ;
- Monsieur Laurent TARDY, agriculteur représentant du GAEC « Les Maisons Neuves » ;
- Monsieur Jean-Louis BROUARD, agriculteur extérieur à la commune, à Magné ;
- Monsieur Joël BIRAUD, (ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement) ;
- Madame Lucienne NIOGRET ou son référent secteur niortais monsieur Jacques GIBOUIN, Comité Départemental des randonneurs des Deux-Sèvres ;
- Monsieur Yannick MAUFRAS ou son représentant de Deux-Sèvres Environnement ;
- Monsieur René FRADIN, représentant l'AAPPMA de Coulonges-sur-L'Autize ;
- Monsieur James LACROIX, représentant de l'ACCA de Saint-Rémy ;
- Monsieur Claude TARDY, représentant de la propriété foncière ;
- Monsieur Gérard GUILLOTEAU, propriétaire foncier ;
- Monsieur Laurent-David BIRAUD de l'entreprise BIRAUD, Travaux Publics de la commune ;
- Monsieur Mathieu POUSSARD, de l'entreprise DIMAT, Travaux Publics de la commune ;
- Monsieur le représentant de la **CLE** ou de la **cellule animation de la CLE** ;
- Monsieur le représentant des services de la CAN ;
- Monsieur le représentant du Service Départemental de l'**ONEMA 79**.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **désignent, à l'unanimité, les membres du groupe d'acteurs locaux énoncés ci-dessus pour l'inventaire des zones humides.**

CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE – MODIFICATION

Lors du Conseil Municipal du 29 juin dernier, un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe avait été créé au 1^{er} septembre 2017 pour 26,21 h annualisés.

Madame le Maire propose de modifier le temps annualisé à **26,37 h** au lieu de 26,21 h et ce, au **06 septembre 2017**.

Le Comité Technique étant le 05 septembre 2017, il est impossible de créer le poste avant la date du CT.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil **approuvent, à l'unanimité, la création du poste ATSEM principal de 1^{ère} classe de 26 h 37 annualisés et ce, à compter du 06 septembre 2017.**

HORIZON VILLAGES CLOUD = ADUIT COACH OFFERT – JVS

Madame le Maire propose de délibérer pour la modification du contrat actuel vers Horizon Villages Cloud. Cette modification porte sur l'utilisation du logiciel (plus besoin de serveur, les applications seront utilisables sur un poste interne ou externe au secrétariat, médiathèque ou pour le télétravail).

Le coût actuel TTC 2 677,44 € en investissement et 669,36 € TTC en fonctionnement. Avec le Cloud, le coût supplémentaire sera de **919,68 € TTC** par an en investissement et **229,92 € TTC** par an en fonctionnement pendant les 3 ans du contrat.

La première année, il faut ajouter le droit d'accès logithèque HV Cloud et le complément soit un coût total TTC de **2 433,60 €**.

Pour cette année, pas d'incidence sur le budget voté.

En parallèle, le contrat de sauvegarde externalisée pourra être révisé et passé à 10 go, l'économie par an en fonctionnement, serait de 503 € TTC environ.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la migration du contrat Horizon Village On Line actuel vers Horizon Village Cloud pour un coût supplémentaire de 919,68 € TTC par an en investissement et 229,92 € TTC par an en fonctionnement plus** le droit d'accès logithèque HV Cloud et le complément pour un montant TTC de **2 433,60 €**.

PROM'HAIES – TRAVAUX EN REGIE

Madame le Maire propose de délibérer pour valider les travaux en régie se rapportant aux plantations de haies pour les liaisons douces.

Les travaux ont été réalisés par 3 agents pendant 3 journées de 7 heures. La moyenne du coût horaire d'un agent s'élève à 18 €. Le montant global des travaux réalisés en régie s'élève à 1 134,00 €.

Ces travaux seront décomptés sur l'état des dépenses réalisées pour l'obtention d'une subvention.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le décompte présenté ci-dessus pour les travaux réalisés en régie lors des plantations des haies pour les liaisons douces.**

DEVIS POUR L'ACHAT D'UN TPE

Madame le Maire propose de délibérer pour l'achat d'un TPE (Terminal de Paiement Electronique). Ce TPE est destiné au régisseur pour encaisser les paiements par carte bancaire à l'accueil de la Mairie.

Les prestataires informatiques et logiciels ne proposent pas ce produit.

Une entreprise propose ce produit, il s'agit de l'entreprise HORANET qui est située à Fontenay le Comte. Le montant de son devis s'élève à 456,00 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le devis présenté pour l'achat d'un TPE pour un montant maximum de 456,00 € TTC.**

CONTRAT DE BAIL AVEC FREE POUR LE TERRAIN SIS LE PORTAIL

Madame le Maire propose de délibérer pour le Contrat de Bail avec FREE pour le terrain sis le Portail et demande l'autorisation de signer tout document afférent au contrat.

Le bail proposé est d'une durée de 12 ans, pour une surface louée de 60 m² sise le Portail pour un loyer annuel de 4 000,00 €. Le loyer versé par FREE mobile serait payable semestriellement le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La première année, le loyer serait calculé prorata temporis entre la date de lancement des travaux et la fin de la période en cours.

Cette installation serait réalisée pour le premier semestre 2018.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le contrat de bail proposé par FREE mobile et autorisent, à l'unanimité, madame le Maire à viser tout document afférent au contrat.**

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2017

Madame le Maire propose de délibérer pour la redevance d'occupation du domaine public gaz 2017. Le montant de cette redevance annuelle s'élève à 475,00 €.

La formule de calcul est la suivante : $(0,035 \times L + 100) \times TR$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente. **TR** est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2017.

Pour la commune **L** = 8633 m

$$TR = 1,18$$

Soit une RODP 2017 = 475 €

Pour la redevance provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 : néant

Soit une ROPDP 2017 = 0 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **valident, à l'unanimité, le montant de la RODP 2017 soit 475,00 €.**

DOCUMENT UNIQUE

Délibération supprimée

La procédure de mise en place d'un document unique va débuter en septembre avec l'appui de monsieur TAMPLON du Centre de Gestion. Monsieur TAMPLON prendra contact avec le secrétariat afin de définir et expliquer le déroulement de cette action.

PLAN DE FORMATION

Madame le Maire propose la mise en place d'un plan de formation. Le plan de formation est une obligation pour les collectivités. Il détermine le programme de formation de la collectivité. Les actions demandées par les agents doivent être inscrites au plan de formation. Le plan de formation est soumis à l'avis du Comité Technique et transmis à la délégation régionale du CNFPT.

Dans un premier temps, la collectivité forme une commission composée d'élus et d'agents (un agent au groupe scolaire, au service technique et au secrétariat).

Dans un second temps, la commission prépare et finalise un règlement et un plan de formation.

Le règlement et le plan de formation seront soumis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion.

Dès réception de l'avis, le règlement et le plan de formation seront proposés au vote du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de former la commission.

Les membres de cette commission sont : M. Régis GUILLOTEAU, Mme Valérie SAUNIER, M. Jacky PELTIER, Mme Jackie MASSÉ, M. Gilles BILLON, les membres élus, Mme Virginie COIRIER, Mme Claudia GIRARDEAU, Mme Marie-Alberte MOUTIN, les agents.

CHOIX DU NOM DE LA MÉDIATHÈQUE

Madame le Maire propose de délibérer pour le choix du nom de la médiathèque. La commune a reçu plusieurs propositions. Il s'agit :

- Thomas Pesquet,
- Simone Veil,
- Laurent Cornut,
- Michel Domineau,
- Les Amis du livre,
- Hé ! Lisez !,
- Des Livres et vous,
- Du Lac,
- Du Château D'eau,
- Des Cours,
- La Maison du Livre,
- La Rémythèque,
- La Parenthèse,
- Mots Passants.

Le choix s'est porté pour : « Les Mots passants »

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident d'attribuer le nom « Les Mots passants » pour la médiathèque, 7 pour et 4 abstentions.**

MODIFICATION N° 10 DU PLU DE COULON : AVIS

À la demande de la Communauté d'Agglomération du Niortais, madame le Maire propose de délibérer pour émettre un avis sur la modification n° 10 du PLU de Coulon, suite à la prise de compétence PLU, la CAN poursuivant cette procédure.

La modification n° 10 porte sur :

- Le règlement écrit et graphique,
- La mise à jour d'emplacements réservés,
- Les orientations d'aménagement de programmation

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la modification n° 10 du PLU de Coulon.**

INFORMATIONS

- **Rencontre avec M. Jean-Claude MORINEAU, Maire de Villiers-en-Plaine et M. Richard GAUTIER, Chef de Centre du SDIS :** Inquiétude sur le volontariat des jeunes.

- **Subvention mobilier médiathèque :** Une aide financière de 6 725,00 € est accordée. Une aide a été accordée également au titre des Amendes de Police pour la réalisation du parking (1 963,14 €).

- **Rencontre avec le Président du Ball-trap Club Niortais :** Monsieur SCHLETUS a été reçu au début des vacances. Une rencontre est prévue avec le président d'Aunis. Ce serait Aunis qui reprendrait la gestion complète des installations.

- **Rendez-vous CCAS de Niort le vendredi 1^{er} septembre 2017 à 16 heures :** Avec madame SABIRON pour revoir le questionnaire.

- **Étude Parc Ancien (avant le 1^{er} septembre) :** Rencontre avec l'intervenante le 26 septembre 2017.

- **Remise du planning du groupe scolaire rentrée 2017/2018** : Le personnel est recruté, un CDD avec le service intérim du Centre de Gestion, en attendant la réponse pour un CUI.

- **Inauguration de la médiathèque 23 septembre à 10 h** : Prévoir les invitations, avec les logos des financeurs. Réaliser un panneau avec l'ensemble des financeurs. Prévoir un devis avec le Flamboyant pour petits fours et boissons pour 150 personnes. Prévoir lettres pour « Les Mots passants » à demander à Tony JANDARD, à découvrir ainsi que ruban bleu blanc rouge. Invitation des personnalités (Assemblée Nationale, Conseil Départemental, État et Région) à prévoir et flyers pour les boîtes aux lettres. A distribuer semaine du 04 au 09 septembre 2017.

- **Assemblée du personnel** vendredi 29 septembre à 18 h Salle polyvalente suivi du verre de l'amitié et **Repas des élus**.

- **Les bottes de 7 lieux** : Distribution des flyers semaine 36. Départ à Villiers à 09h30 pour St-Rémy entre 10 h00 et 11 h00.

DATES À FIXER

⇒ Réunion d'adjoints :

- Le lundi 11 septembre 2017 à 18 h à la Mairie

QUESTIONS DIVERSES

→ **Invitation pour l'inauguration de la permanence du député Guillaume CHICHE** 09 septembre 2017 à 12 heures – 14 rue du 24 février à Niort.

→ **Cimetière**

→ **M. JAMAIN**: Arrêt du marché le mercredi.

→ **M. James GUYON** : Avenant au bail emprise terrain pour liaison douce.

→ **Filets des buts et utilisation du terrain de foot** : Les filets de but appartiennent au club football, le terrain peut être utilisé hors période des matchs.

La séance est clôturée à 22 heures.